

Avril 2009

Yves-Thomas Dorval devient président du Conseil du patronat du Québec

Nous sommes très heureux d'annoncer la nomination de M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du Conseil du patronat du Québec (CPQ). Nouveau porte-étendard des employeurs du Québec, M. Dorval, succède, entre autres, aux Michel Kelly-Gagnon, Gilles Taillon et Ghislain Dufour.

Sa nomination a été unanimement entérinée par le conseil d'administration du CPQ lors d'une réunion tenue le 25 mars dernier et elle a été rendue publique le jour même par le président du conseil d'administration du CPQ, M. John LeBoutillier.

M. Dorval est entré en fonction dès le lundi 30 mars.

Un gestionnaire chevronné

Yves-Thomas Dorval a plus de 25 années d'expérience en affaires publiques. Il revient au Canada en 2009 après avoir travaillé à Londres, à titre de chef des Communications et Responsabilité sociale d'entreprise, Région Europe, pour un leader mondial dans le domaine manufacturier, British American Tobacco Group. Au sein du même groupe, il avait dirigé auparavant l'équipe des affaires publiques pour la filiale canadienne basée à Montréal.

Au cours des années précédentes, M. Dorval a occupé progressivement des postes de direction au Québec tels que : vice-président d'une firme de consultation mondiale en relations publiques (Edelman Canada), directeur de la gestion des soins d'une entreprise pharmaceutique (Glaxowellcome Canada) et directeur principal de la planification stratégique corporative et restructuration d'un chef de file en assurances

de personnes (Groupe Desjardins-Laurentienne). Il a travaillé également dans le secteur public au sein du gouvernement du Québec, ainsi que pour une Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux et à Hydro-Québec.

« Les employeurs sont les premiers créateurs de richesse au Québec, et c'est avec grand enthousiasme que j'ai décidé, en acceptant la présidence du CPQ, de me consacrer, en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires, à la défense de leurs besoins et de leurs préoccupations. Tout autant que la cause au service des employeurs, c'est l'ampleur et la diversité de la tâche à accomplir qui rendent ce poste si intéressant pour moi », a déclaré le nouveau président du CPQ à l'occasion de sa nomination.



M. Yves-Thomas Dorval,
président du CPQ

« La vaste expérience et les qualités de M. Dorval feront de lui un excellent ambassadeur des employeurs auprès des gouvernements et dans les grands débats publics. Nous sommes heureux qu'il ait choisi de mettre ses talents au service du CPQ et de sa mission », a commenté, pour sa part, le président du conseil du CPQ, M. John LeBoutillier.

Fait à souligner, l'arrivée de M. Dorval à la barre du CPQ coïncide avec le quarantième anniversaire de fondation de l'organisme en 1969, un anniversaire que nous avons l'intention de souligner en cours d'année.

D'ici là, notre assemblée générale annuelle – qui aura lieu le jeudi 16 avril prochain – sera une excellente occasion de le rencontrer. Nous vous invitons à assister en grand nombre à cet événement qui sera suivi d'un cocktail (voir détails ci-dessous).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CPQ — SOYEZ DES NÔTRES !

Le président du conseil d'administration, John LeBoutillier, présentera un bilan des activités du CPQ au cours de la dernière année. L'événement sera également l'occasion de décerner à une personnalité marquante le Prix de carrière 2009, d'introniser trois nouveaux membres au sein du prestigieux Club des entrepreneurs du CPQ et de remercier les administrateurs sortants.

- > **Date** : le jeudi 16 avril 2009, de 15 h 30 à 16 h 45
- > **Lieu** : Fairmont Le Reine Elizabeth (salle Hochelaga 3)
900, Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal



Un cocktail dînatoire, gracieusement offert par M. J.-Robert Ouimet, président du conseil et chef de la direction, Holding O.C.B. Inc.; Cordon Bleu International Ltée, Piazza Tomasso International Inc, suivra l'assemblée.

Si vous n'avez pas reçu la documentation pertinente, incluant le formulaire de délégation du droit de vote, prière de communiquer avec M^{me} Chantal Picard au 514.288.5161, poste 237, ou à cpicard@cpq.qc.ca.

Cotisation basée sur les salaires versés

La CSST apporte des précisions sur sa proposition de partenariat avec Revenu Québec

Dominique Malo, vice-président - santé et sécurité du travail du CPQ

Le CPQ a tenu, en décembre 2008, une consultation sur la nouvelle proposition de partenariat CSST-Revenu Québec en vue de mettre en œuvre, pour 2011, la cotisation basée sur les salaires versés (CBSV), une méthode de perception des cotisations réclamée depuis longtemps par les employeurs.

Lors de la réunion du CA de la CSST du 18 décembre 2008, la permanence de la CSST a apporté des précisions à la suite des représentations faites par le CPQ dans la foulée de ces consultations. Ces précisions ont été consignées au procès-verbal adopté lors de la réunion du CA subséquent, en février 2009. Le vice-président aux finances de la CSST, André Beauchemin, a résumé également les représentations du CPQ et les précisions de la CSST dans une lettre transmise au CPQ le 22 janvier dernier, [et disponible sur le site Web du CPQ](#).

Voici, en résumé, les trois précisions apportées par la CSST.

1. Rôle et responsabilité de Revenu Québec

Revenu Québec n'aura aucun pouvoir sur la gestion des remises. Son rôle consistera à faire parvenir les bordereaux, à insister auprès des employeurs afin qu'ils remplissent et lui acheminent les bordereaux, à encaisser les primes et les transférer à la CSST. La prime versée pour la CSST n'étant pas « fiscalisée », elle ne pourra servir à d'autres fins que celle pour laquelle elle est versée.

2. Fréquence des versements périodiques

À l'occasion de discussions antérieures avec les employeurs, il avait été convenu de synchroniser la fréquence des versements avec celle de Revenu Québec. Toutefois, dans les cas où les employeurs auraient une fréquence avec Revenu Québec plus grande que mensuelle, par exemple bimensuelle, plusieurs souhaitent que la fréquence de leurs versements pour la CSST puisse être tout de même mensuelle. La CSST s'assurera d'informer convenablement les employeurs concernés de cette possibilité et des implications administratives qu'elles comportent et entend effectuer la validation des sommes versées sur une base mensuelle.

3. Utilisation du taux provisoire

Le projet CBSV prévoit que les employeurs ayant plus d'une unité de classification se verront attribuer un taux provisoire (taux pondéré) représentatif de l'ensemble de leurs activités. Cette modalité a été développée il y a plusieurs années à la demande des employeurs et ce, à des fins de simplification. Les employeurs peuvent ainsi calculer leur remise à partir de la même masse salariale que pour les autres contributions, sans qu'il soit nécessaire de la répartir entre leurs différentes unités de classification.

Toutefois certains employeurs seraient en mesure d'effectuer leurs remises périodiques à partir des taux de cotisation réels plutôt que du taux provisoire. Ces employeurs disposent des informations nécessaires pour répartir leur masse salariale entre les différentes unités de classification à l'égard d'une courte période et ils sont ainsi en mesure de calculer, avec le taux réel, un montant de remise plus représentatif. Ils souhaitent donc que cette option leur soit offerte.

Dans un premier temps, la CSST ne pourra offrir le choix aux employeurs d'utiliser l'une ou l'autre des méthodes. Toutefois, les employeurs étant informés de leurs taux réels pour chaque unité de classification, ils pourront mesurer l'écart entre les montants de remises calculés à partir du taux provisoire ou des taux réels.

Les employeurs pour lesquels la pondération utilisée est désuète et ne correspond plus à la réalité des activités exercées pourront demander à la CSST de modifier la pondération de leurs activités, afin que le taux provisoire reflète davantage la nouvelle répartition de leurs salaires. Les employeurs seront informés de cette procédure et des règles à suivre lors de l'implantation de la CBSV.

La possibilité d'utiliser les taux réels plutôt que le taux provisoire (en autant que le choix soit effectué avant le début de l'année) sera retenue parmi les améliorations essentielles à apporter une fois le nouveau système implanté.



M. Luc Meunier

Dernier rappel

SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL LE PRÉSIDENT DU CA ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA CSST PRÉSENTE UN ÉTAT DE SITUATION

Le président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), M. Luc Meunier, profitera de son passage au CPQ pour :

- dresser un état de situation du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST);
- expliquer la politique de capitalisation du FSST;
- exposer l'impact de cette politique sur les taux de cotisation.

FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

> Déjeuner-causerie > le jeudi 23 avril 2009 > 11 h 45 à 14 h > [Inscrivez-vous](#)

Budget du Québec 2009-2010

Le gouvernement a agi de manière responsable selon le CPQ

Présent à Québec pour le dévoilement du budget 2009-2010, le CPQ a félicité le gouvernement d'avoir choisi de déposer un budget qui, tout en prévoyant des mesures de soutien aux travailleurs et aux entreprises affectés par la récession, annonce un retour à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans.

« Tout compte fait, la ministre des Finances agit de manière responsable en ne cédant pas à la tentation de lancer une multitude de nouveaux programmes temporaires et coûteux qu'il aurait été difficile de remettre en question une fois la reprise économique amorcée », a déclaré le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet, le 19 mars dernier.

Pour le CPQ, la volonté de revenir rapidement à l'équilibre budgétaire, de même que la décision de continuer à effectuer des versements au Fonds des générations, suggère une vision à long terme, qui fera davantage pour préparer le Québec à la reprise que des interventions tous azimuts réclamées par plusieurs.

Hausse de la taxe de vente : le CPQ invite le gouvernement à scruter d'abord la colonne des dépenses

Au chapitre du retour à l'équilibre budgétaire, le CPQ espère toutefois que le gouvernement, une fois la reprise amorcée, mettra davantage l'accent sur le contrôle de la croissance des dépenses plutôt que sur la recherche de nouveaux revenus.

Il est à souhaiter notamment, que d'ici son prochain budget, le gouvernement aura trouvé le moyen d'annuler la hausse de la taxe de vente qu'il annonce pour le 1^{er} janvier 2011.

« La taxe de vente est moins néfaste pour la croissance économique que bien d'autres taxes, mais tout alourdissement du fardeau fiscal est un pas dans la mauvaise direction et le gouvernement ferait mieux de revoir très attentivement ses dépenses avant d'emprunter cette avenue », a commenté M^e Audet.

Appui bienvenu au financement des entreprises

Le CPQ est satisfait également des nouvelles mesures visant à faciliter l'accès au financement pour les entreprises, que ce soit :

- la bonification de 200 millions de dollars du programme Renfort;
- l'ajout de 60 millions au programme FIER-Régions;
- la création d'un nouveau fonds de 825 millions pour faciliter l'accès au capital de risque;
- ou la création d'un fonds d'urgence de 500 millions en partenariat avec la Société générale de financement (SGF) et le Fonds de solidarité FTQ.



M^e Daniel Audet,
premier vice-président
du CPQ

Formation des travailleurs : un actif bien réel

Le CPQ a salué par ailleurs la volonté du gouvernement de faciliter la formation des travailleurs via la bonification et l'élargissement du Pacte pour l'emploi, qui passe de 1 à 1,5 milliard de dollars.

« La formation représente le meilleur outil pour aider les travailleurs dans les entreprises et les secteurs en difficulté à cause de la récession. Il s'agit d'un investissement qui laisse un actif bien réel : un bagage de compétences pour les travailleurs du Québec », a conclu le porte-parole du CPQ.



De nombreux médias ont rapporté la réaction du CPQ au dépôt de ce budget. À la télévision, les commentaires du CPQ ont été repris notamment à RDI, dans les bulletins de nouvelles nationaux et locaux de CTV et dans le bulletin de Global Quebec. À la radio, la réaction du CPQ a pu être entendue au *Radiojournal* (SRC), à *Breakaway* (CBC), au *Ric Peterson Show* (CJAD-AM) à CIBL-FM et à RadioPirate. Du côté de la presse écrite, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et *The Gazette*, ont retenu les commentaires du CPQ, de même qu'une dizaine de sites Web (Canoe, Cyberpresse, TQS, *Les Affaires*, Métro, etc.)

Les 21 et 22 avril 2009 | Hôtel Omni Mont Royal, Montréal

CONFÉRENCE SUR LES DÉFIS DE LA
GESTION D'UN RÉGIME DE RETRAITE EN TEMPS DE CRISE

TOUT SAVOIR À L'HEURE DE LA CRISE POUR REBONTER LES DÉFIS LÉGAUX ET FINANCIERS AUQUELS VOUS VOUS FAIRE FACE

LES LAUREATS DE LA CONFÉRENCE
M. Daniel Audet, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier

LES LAUREATS DE LA CONFÉRENCE
M. Daniel Audet, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier

LES LAUREATS DE LA CONFÉRENCE
M. Daniel Audet, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier

LES LAUREATS DE LA CONFÉRENCE
M. Daniel Audet, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier, M. Jean-François Gauthier

Reservez au 1-877-246-4832 • InstitutCanadien.com

Conférence sur les défis de la gestion d'un régime de retraite en temps de crise

Le mardi 21 avril 2009, dans le cadre de cette conférence de deux jours organisée par l'Institut canadien en partenariat avec le Conseil du patronat du Québec, la directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya, offrira une présentation intitulée : « Analyse des mesures prises par les gouvernements pour venir en aide aux régimes de retraite : pour mieux s'y retrouver ». Pour en savoir davantage ou pour vous inscrire, veuillez consulter le programme de l'événement sur le site de l'Institut Canadien (www.institutcanadien.com).

À noter que les membres du CPQ obtiennent 10 % de réduction sur le prix d'entrée. Pour se prévaloir de cette réduction, ils doivent mentionner le code de service prioritaire (277E09AX1) ou le fait qu'ils sont membres du CPQ.

Dossier spécial sur la transparence et la démocratie syndicales

Il faut corriger le déséquilibre manifeste entre le pouvoir des syndicats et celui de leurs membres*

Norma Kozhaya, directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ



M^{me} Norma Kozhaya,
directrice de la recherche et
économiste en chef du CPQ

Les révélations récentes sur l'ancien directeur général de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis, ont de quoi inquiéter et méritent qu'on les place dans un contexte plus large que le cas particulier révélé au grand jour. Il ne s'agit pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain » comme l'ont clamé en chœur les leaders syndicaux, mais de saisir l'occasion pour faire le point sur le déséquilibre manifeste qui existe entre le pouvoir des organisations syndicales et celui de leurs membres.

Le cas des dépenses extravagantes et injustifiées de M. Dupuis soulève plusieurs questions. Comment se fait-il que les syndiqués concernés

aient dû attendre le travail des médias pour prendre connaissance des chiffres? Le syndicat n'était-il pas astreint à un processus de reddition de comptes qui aurait permis aux travailleurs de connaître l'usage qui est fait de leurs cotisations? Qu'en est-il dans les autres syndicats?

Transparence financière

Au Québec, les syndicats sont obligés de divulguer chaque année leurs états financiers à leurs membres. Mais ils ont l'entière latitude quant aux détails qui sont communiqués.

Par exemple, il n'existe aucune exigence de ventilation des dépenses entre celles qui servent à la représentation des syndiqués et celles qui visent à financer des campagnes plus politiques. À la FTQ, les états financiers ne contiennent aucune mention des salaires des dirigeants; seule la masse salariale globale est rendue publique. Certains porte-parole syndicaux affirment d'ailleurs que les syndicats peuvent se comporter comme une entreprise privée et ne pas publier le salaire des dirigeants.

Le hic, c'est que les syndicats jouissent de privilèges sans équivalent dans l'entreprise privée! En vertu de la formule Rand, les employés d'un établissement syndiqué sont tous obligés de payer des cotisations syndicales. À l'échelle du Québec, la somme de ces cotisations s'élève à des centaines de millions de dollars.

De plus, les syndicats sont en situation de monopole dans un secteur comme la construction où l'appartenance à un syndicat

est obligatoire. On pourrait s'attendre à ce que ces privilèges soient assortis d'obligations spécifiques de transparence financière envers les membres, ce qui n'est pas le cas. Il est peut-être temps de songer à modifier la loi à cet égard.

D'autres mesures redonneraient également plus de pouvoir aux travailleurs.

Soutien aux travailleurs lésés par leur syndicat

Le *Code du travail* protège les travailleurs contre l'intimidation, le harcèlement et les représailles de la part de leur employeur en raison de leurs activités syndicales. La législation n'offre toutefois aucun soutien à un travailleur qui cherche à se protéger contre les abus d'un syndicat.

Les dirigeants syndicaux ont à leur disposition une structure organisationnelle et des moyens financiers considérables. En face d'eux, un employé est isolé et n'a pratiquement aucun recours s'il se sent lésé par son syndicat.

Accréditation syndicale au scrutin secret

Les travailleurs gagneraient enfin à ce que le mode d'accréditation syndicale soit revu. De nombreux travailleurs se retrouvent syndiqués sans le savoir et sans avoir été consultés. En effet, l'accréditation syndicale peut se faire sans vote secret si le syndicat recueille la signature de plus de 50 % des employés. Et de l'aveu de plusieurs travailleurs, les campagnes d'accréditation ne sont pas dépourvues de pressions

psychologiques, d'actes d'intimidation ou de harcèlement et de petits mensonges.

Le scrutin secret devrait aller de soi en démocratie, y compris chez les syndicats!

Ce bouquet de mesures contribuerait à rétablir la crédibilité passablement amochée des syndicats, à corriger le déséquilibre entre les syndicats et les travailleurs, et à assainir les relations entre syndicats et employeurs.

« On pourrait s'attendre à ce que les privilèges dont jouissent les syndicats soient assortis d'obligations spécifiques de transparence financière envers leurs membres, ce qui n'est pas le cas. »

Espérons que le gouvernement profitera de son troisième mandat pour aller dans cette direction.



* Ce texte est paru le 12 mars dernier dans la page Opinions des quotidiens *La Presse* et *Le Soleil*. Son auteure a également accordé des entrevues sur le sujet à la chaîne de nouvelles LCN ainsi qu'aux radios CJMF-FM et CHRC-AM de Québec.

Dossier spécial sur la transparence et la démocratie syndicales

Les leaders syndicaux souffrent de déni *

M^e Daniel Audet, premier vice-président du CPQ

En médecine, et plus spécifiquement en psychanalyse, le déni est le refus d'admettre une réalité qui est perçue comme traumatisante. Un des exemples les plus classiques est celui du déni de l'alcoolique qui nie son intoxication. C'est ce dont souffrent nos leaders syndicaux.

Ils ne sont pas habitués d'être sur la défensive, eux qui habituellement sont si prompts à pourfendre les gens d'affaires ou les politiques. Je leur découvre un épiderme très sensible. Et ça leur fait dire et faire toutes sortes de bêtises. À titre d'exemple, le fait de mettre sur le même pied une entreprise membre du Conseil du patronat et le statut de la FTQ-Construction au sein de la... FTQ. Ou de déposer une action en libelle contre le *Journal* qui n'a aucune chance de succès.

Formule Rand et démocratie

La formule Rand – disposition législative dont jouissent les syndicats – mérite qu'on s'y attarde un peu.

La règle consiste à obtenir une majorité en faveur d'un syndicat pour une unité d'accréditation donnée. À partir du moment où cette majorité est atteinte, la totalité des travailleurs compris dans l'unité est assujettie à l'autorité du syndicat en question. Tous doivent verser leur cotisation au syndicat, qu'ils décident d'être membres ou pas. Étant donné la nature obligatoire et légale de la chose, ça constitue une sorte de taxe sur les salaires mais payée par les travailleurs.

D'autres pays ont choisi des systèmes différents, comme en France où ni l'adhésion ni la cotisation à un syndicat ne sont forcées. Pas ici.

Démocratie et transparence

Au Québec, contrairement à la quasi-totalité des autres juridictions en Amérique du Nord, nous avons le système d'accréditation par signature de cartes. Comme la formule Rand force légalement tous les travailleurs à verser une cotisation, ne devrait-on pas appliquer les plus hauts critères démocratiques connus, dont le vote secret? Or la loi actuelle permet de « voter » par signature de cartes. Vachement secret comme vote! Cette disposition incite à la violence.

Pour la même raison – parce que les travailleurs n'ont pas le choix, à cause de la formule Rand –, le minimum décent exige la plus grande transparence. Cette obligation est double dans la construction où les travailleurs doivent légalement adhérer à un syndicat pour avoir le droit de travailler. Comprenez-vous l'importance du copinage dans ce contexte? Dans les autres domaines, ils ont au moins le choix de ne pas se syndiquer du tout.

Les travailleurs – et la population en général – ont le droit de savoir quelle utilisation est faite des quelque 800 000 000 \$ en cotisations qui sont prélevés chaque année. Cet argent appartient aux travailleurs, syndiqués ou non, pas aux permanents syndicaux.

Le gouvernement doit agir

Le nouveau président de la FTQ-Construction, M. Yves Mercure, a admis que la présente crise éclaboussait tout le mouvement syndical. On est nombreux à le penser. Et ce n'est pas une réformette de gouvernance interne qui réglera l'affaire. Le gouvernement doit mettre fin au déficit démocratique des syndicats. Les lois dans ce domaine permettent une telle opacité qu'elles incitent à la corruption. Il est permis de croire que les agissements frauduleux de M. Dupuis ne sont que la pointe de l'iceberg.

Le gouvernement doit imposer des règles plus démocratiques et plus transparentes aux syndicats OU mettre fin à la formule Rand. À lui de choisir.

* La chronique de M^e Audet paraît tous les lundis dans *Le Journal de Montréal*. La présente est parue le 16 mars dernier.

Merci Andrée!

Andrée Robert quitte le CPQ après 33 années de service, un record de longévité

Après 33 années de loyaux services, Andrée Robert a quitté le CPQ en mars dernier pour une retraite bien méritée puisqu'elle détient le record de longévité comme membre du personnel du CPQ.

M^{me} Robert aura été l'adjointe de quatre présidents du CPQ, soit Ghislain Dufour, Denis Beauregard, Gilles Taillon et Michel Kelly-Gagnon.

Toute l'équipe de la permanence lui souhaite une excellente retraite.

Suzanne Cyrenne a succédé à M^{me} Robert; elle est entrée en fonction le 12 décembre 2008.



Andrée Robert (au centre) est entourée des nouvelles « doyennes » du personnel du CPQ : Rita Lefebvre (à gauche, 18 années de service) et Chantal Picard (à droite, 24 années de service).

EN BREF

Crise financière et régimes de retraite Le CPQ fait maintenant porter ses efforts sur les régimes sous réglementation fédérale

Après avoir obtenu des mesures visant à atténuer les effets de la crise financière sur les régimes de retraite à prestations déterminées sous réglementation provinciale, mesures qui se sont traduites par l'adoption du projet de loi n° 1 le 15 janvier dernier, le CPQ se tourne maintenant vers le palier fédéral pour obtenir des assouplissements similaires pour les régimes de retraite des employeurs sous réglementation fédérale. En effet, dans le cadre de consultations qui sont actuellement menées dans ce dossier, le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet, a transmis, le 16 mars dernier, la position du CPQ à la direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances du Canada.

Une version intégrale de la lettre du CPQ est disponible à la sous-section « [Mémoires et représentations écrites](#) » de la section « Publications » de notre site Web.



Renouvellement du mandat de John LeBoutillier au CA de la SGF

Le Conseil des ministres a procédé, le 4 mars dernier, au renouvellement du mandat de John LeBoutillier au CA de la Société générale de financement du Québec (SGF). M. LeBoutillier siège à ce conseil depuis 1996 et il est membre du comité exécutif et du comité des ressources humaines. Rappelons qu'en plus de ses fonctions à la SGF et comme président du conseil du CPQ, M. LeBoutillier est président du conseil d'administration d'Industrielle Alliance, assurance et services financiers, la quatrième plus importante société d'assurances de personnes au Canada avec un actif sous gestion et sous administration de 50,4 milliards de dollars. Il siège également au conseil de plusieurs entreprises.

Conciliation travail-famille

Le Bureau de normalisation du Québec sollicite les commentaires des membres du CPQ sur son projet de norme volontaire

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) travaille à l'élaboration d'une norme volontaire sur la conciliation travail-famille qui pourrait être disponible dès l'automne 2009.

Des représentants patronaux – Rossana Pettinati, des Manufacturiers et Exportateurs du Québec, une association membre du CPQ, et François Massicotte, du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec – ont participé à l'élaboration du projet de norme.

Afin d'améliorer le projet de norme avant de la rendre disponible aux employeurs, le BNQ recueille les commentaires des parties intéressées et les membres du CPQ sont invités à participer à cette consultation publique qui se terminera le 9 mai prochain.

Modalité de participation

Les membres du CPQ qui souhaitent participer à ce processus peuvent le faire en visitant la section « [Enquêtes publiques](#) » du site web du BNQ (www.bnq.qc.ca).

Vous devrez lire le document disponible sur ce site et inscrire vos commentaires sur le formulaire à cet effet, également disponible sur le site. Les commentaires doivent être transmis au BNQ à l'attention de Sylvain Allard au 418-652-2292 (télécopieur) ou par courriel à sylvain.allard@bnq.qc.ca.



InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction

M^e Daniel Audet, M^e Pascale Gauthier,
Norma Kozhaya, Jacques Leblanc et
Dominique Malo

Mise en page
Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres
Chantal Picard

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161
1.877.288.5161

Téléf. : 514.288.5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca